



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 30 AOUT 2022

PV N.02

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUFOSSET Alexandre - FRACHET Olivier - DUGENY Rodolphe- VILLENEUVE Michel - BALESTRAT Christian

EXCUSES : MM COUTURAUD Corentin – RADIN Samuel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Nouveautés championnat saison 2022/ 2023

- Mise en place de la FMI (les club ne possédant pas de tablettes sont priés de se faire connaître au district de la Haute-Vienne)
- Prélèvement automatique des frais d'arbitrage
- Mise en place du carton vert attitude +

CATÉGORIE U15

Engagés U15 D1 :

- AS Aix sur Vienne 2
- CA RILHAC-RANCON1
- USA Condat S/Vienne 1
- US Couzeix-Chaptelat 1
- CS Feytiat 1
- JA Isle 2
- Limoges Vigenal FC 1
- Limoges Beaubreuil FC 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

- JS Limoges Lafarge 2
- AS Panazol 1
- Aurence/Roussillon FC 1
- SA Le Palais 1
- Bessines Anf 87Gj 1
- FC Pays Arédien 1
- Saint Just Martel/SA Le Palais 1
- SC Verneuil 1

2 poules de 8 équipes les 4 premiers de chaque poule seront mis en poule haute pour la 2^{ème} phase et se jouer le titre de champion.

Les équipes Classées entre la 3^{ème} et 7^{ème} place en U15 D2 seront intégrés en poule basse

Le 8^{ème} de chaque poule relégué en U15 D2 ?

Engagés U15 D2 : première phase

- AS Ambazac/Folles 1
- Châteauneuf Neuvic 1
- Fun 87 1
- AS Nexon 1
- Occitane Fc 1
- Rochechouart Oc 1
- Us Feuillardiers 1
- US Beaune-les-Mines 1
- Ent Foot Sud laCroisille1
- US Bessines/ ANF 87 1
- AFP/Aurence/Roussillon 1
- US Saint Léonard 1 et 2
- SC Verneuil 2
- FC Pays Arédien 2
- AS Saint Junien 1

Il sera constitué 2 poules de 8 équipes. Les premiers de chaque poule accèdent en U15 D1 .

Les équipes classées 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} seront en U15 D2 poule haute en 2^{ème} phase

Les équipes classées entre la 5^{ème} et 8^{ème} place en poule basse



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U17

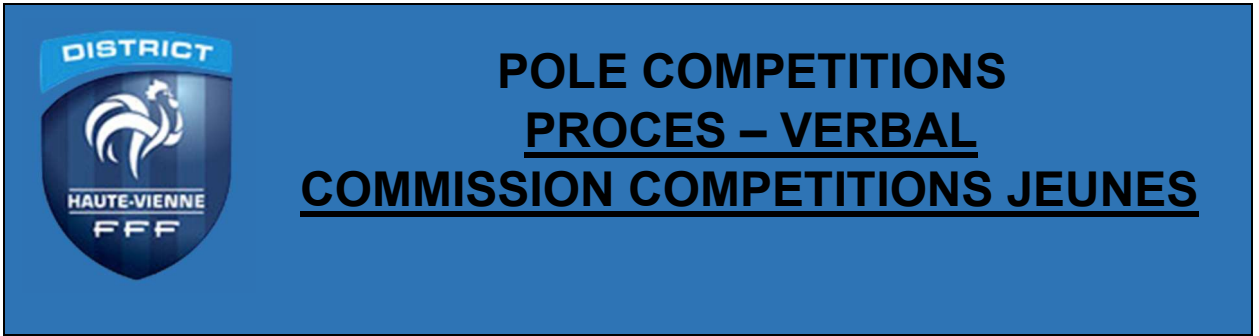
Engagés U17 D1 première phase :

- As Aix S/Vienne 1
- CS Feytiat 1
- SA Le Palais sur Vienne 1
- JS Limoges Lafarge 1
- CA Rilhac-Rancon 2
- Rochechouart Oc 1
- US Couzeix-Chaptelat 1
- EF Val de Vienne 1
- US Bessine / anf87 Gj 1
- SC Verneuil 1
- Ent Panazol/Aurence Roussillon

A la fin de cette phase, les 2 équipes classées premiers accéderont en U17 R2 LFNA.
Le 11^{ème} sera relégué en U17 D2.

Engagés U17 D2 première phase :

- US Chateauneuf Neuvic 1
- CS Feytiat 2
- Fun 87 1
- Fc Pays Arédien 1
- US St Léonard De Noblat 1
- SC Verneuil 2
- Foot Sud 87 1
- AS Saint Junien 1
- Limoges Bastide 1
- Ent Isle/Condat 1
- Limoges AFP 1
- US Folles 1



Les équipes seront réparties en 2 Poules de 6

Les 1ers de chaque poule accéderont en U17 D1 en 2^{ème} phase.

Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} ainsi que le meilleur 4^{ème} en u17 D2 Poule haute

CATÉGORIE U19

En raison du trop faible nombre de club engagés (2), la commission est au regret de ne pas faire de championnat U19 interdistrict.

Fin de séance à 19h15

Le Président

M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire

M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAQUI